

Chevrier, Sieur de Faucamp et à Hiérosme Le Royer, Sieur de la Dauversière. (*Edits & Ordonnances I, 20*). La partie concédée est "située dans le fleuve St-Laurent, entre le lac "St-Pierre et le lac St-Louis, à prendre partie de l'île à la "pointe qui regarde le nord-est, tirant en toute sa largeur vers "le sud-ouest jusqu'à la montagne de Montréal, qui a donné "le nom à la dite île, et par delà icelle montagne encore "quatre lieues françaises ou environ, et jusqu'à l'embouchure "du petit ruisseau qui est dans la dite île, à la dite espace "de quatre lieues ou environ, se déchargeant dans le canal "qui sépare la dite île de Montréal d'une autre île appelée "l'île de Jésus, le reste de la dite île à prendre dans "l'embouchure du dit ruisseau jusqu'à la tête d'icelle, qui est "vers le sud-ouest, réserve à la dite Compagnie, etc."

Le 15 octobre 1641, la Compagnie prit officiellement possession de Montréal. L'année suivante, un homme aussi distingué par la sincérité de son patriotisme et de sa foi, que par la noblesse de son origine, un homme rempli de ce courage chevaleresque qui ne redoute rien, Paul Chomedey de Maisonneuve, fut nommé gouverneur du nouvel établissement par ses propriétaires, qui portaient alors le nom de Société de Notre-Dame de Montréal. Cette compagnie ne pouvait faire un meilleur choix. Le nouveau gouverneur, à la tête d'une expédition de soldats et d'ouvriers, aborda, le 18 mai 1642, à la Pointe à Callières, au lieu où s'élève aujourd'hui le bureau de la douane. Maisonneuve doit donc être considéré comme le véritable fondateur de Montréal. Entre autres pouvoirs, il avait reçu celui d'administrer la justice et de veiller au bon ordre et à la police de la petite colonie établie sur les bords du St-Laurent, au pied du Mont-Royal.

Si les citoyens de Montréal sont fiers aujourd'hui de leur cité, de son importance commerciale, ils le sont surtout des